

VALIDATION DU DIPLÔME

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est réalisée tout au long de la formation. Le jury d'attribution du diplôme d'Etat délivre le diplôme aux élèves ayant validé l'ensemble des blocs de compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture. Le diplôme d'Etat est enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

PERSPECTIVES APRES LE DIPLÔME

Les auxiliaires de puériculture peuvent exercer :

- ☞ En milieu hospitalier : Maternité, Pédiatrie, néonatalogie, chirurgie infantile et tout service recevant les enfants jusqu'à 18 ans
- ☞ En milieu extrahospitalier : Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), Structures d'accueil de la petite enfance (maisons d'enfants, halte-garderie...), Secteurs d'enfants porteurs de handicaps (IME, IMP...) ou encore Structures de l'Aide Sociale à l'Enfance...

PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS DE FORMATION

- ☞ S'il est bachelier ou s'il a plus de 3 ans d'exercice, préparer le diplôme d'Etat d'infirmier, éducateur de jeunes enfants

TARIF DE LA FORMATION (sous réserve de modification)

- ☞ Frais d'inscription à la sélection : gratuit
- ☞ Frais de scolarité : 220 euros
- ☞ Frais pédagogiques : 7100 euros

INDICATEURS DE RESULTATS

- ☞ Taux de réussite au DEAP Session juillet 2026 : 95%
- ☞ Taux de satisfaction année de formation 2025-2026: 90%

CONTACT

IFAP

IFAS-IFAP-CFPPH
Centre Hospitalier de Cayenne

3 Avenue Alexis Blaise
BP606
97306 Cayenne Cedex

Gestionnaire Administrative

Tel : 06 94 28 49 43

Secretariat.fcifs@ch-cayenne.fr

INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTÉ DE GUYANE

DE. AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



*Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la
formation conduisant au
diplôme d'Etat Auxiliaire de
puériculture*

RNCP 40743—Niveau 4

Date de début : 01-09-2025

Date d'échéance : 01-09-2029

**Nom du certificateur : Ministère de la santé
et de la prévention**

OBJECTIFS DE LA FORMATION : La formation vise la professionnalisation par l'acquisition de compétences et d'une posture professionnelles. Elle s'attache à développer des capacités d'initiales et d'anticipation visant un exercice professionnel responsable. En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est habilitée à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. A l'issue de votre formation, vous serez capable de répondre aux 3 missions spécifiques :

- ☞ Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- ☞ Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- ☞ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

LA FORMATION PERMET L'ACQUISITION DE 5 BLOCS DE COMPETENCES COMPRENANT 11 COMPETENCES INDISPENSABLES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT :

1. Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 1bis. Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptés à l'enfant ou au groupe
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

LES CURSUS :

- ☞ Parcours complet : personnes avec ou sans diplôme ne bénéficiant pas d'équivalence
- ☞ Parcours partiel : personnes avec diplôme permettant une équivalence de compétences et un allègement de formation

NOMBRE DE PLACES :

- ☞ Parcours complet : 15 places
- ☞ Parcours partiel : 5 places

RENTREE : 1ère semaine de septembre de l'année de sélection

DUREE DE LA FORMATION :

- ☞ Parcours complet : 44 semaines (1540 heures) :
 - ✓ 22 semaines (770 heures) de théorie
 - ✓ 22 semaines (770 heures) de stage

PRE REQUIS POUR INTEGRER LA FORMATION :

La formation conduisant au diplôme d'Etat (en parcours complet) est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

☞ Par la voie du concours, la sélection est réalisée par un jury permettant d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidats ainsi que son projet professionnel sur la base de l'étude d'un dossier (lettre de motivation, CV, document manuscrit) et d'un entretien de 15 à 20 minutes.

☞ Par la voie directe : sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service respectant les critères identifiés à l'article 11 de l'arrêté du 12 avril 2021.

Calendrier : dossier d'inscription sur le site internet <http://www.chu-guyane.fr> / Enseignement

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Les élèves en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation. l'IFS est en capacité de proposer en interne, une équipe référents Handicap et Social :
Contact : dhss@ifsi.univ-guyane.fr

8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

LES STAGES

La formation en milieu professionnel comprend 4 périodes de stage. Le parcours de stage comprend au moins :

- ☞ Une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- ☞ 3 stages de 5 semaines
- ☞ 1 stage de 7 semaines en fin de formation pour consolider le projet professionnel et le renforcement des compétences

NOS INTERVENANTS

- ☞ Professionnels de santé, paramédicaux (Infirmiers, Kinésithérapeutes, Diététiciens, Auxiliaires de puériculture...)
- ☞ Psychologue
- ☞ Médecins...

MOYENS MIS A DISPOSITION

- ☞ Salles équipées multimédia, salles de simulation, salle informatique, plateforme numérique

METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISEES

- ☞ Cours magistraux (en présentiel ou distanciel)
- ☞ Travaux pratiques, Travaux dirigés
- ☞ Travaux personnels guidés
- ☞ Accompagnement pédagogique individualisé (API)
- ☞ Suivi pédagogique individualisé